

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- **Objectif(s) :**
 - **Principes et mécanismes de la comptabilisation des engagements hors bilan.**
- **Pré-requis :**
 - **Opérations courantes et travaux d'inventaire.**
- **Modalités :**
 - **Engagements donnés,**
 - **Engagements reçus.**

TABLE DES MATIERES

RAPPELS.....	3
1.1. Notions.....	3
1.1.1. Rappels juridiques sur le bilan.....	3
1.1.2. Informations hors bilan.	3
1.2. Catégories.....	4
1.2.1. Engagements de garanties.	4
1.2.2. Engagements réciproques résultant de contrats.....	4
1.2.3. Dettes et créances assorties de garanties de paiement.	4
1.2.4. Engagements pris vis à vis du personnel.	4
1.3. Exemple : contrat de Crédit-bail.	4
Chapitre 2. COMPTES SPECIAUX D'ENGAGEMENTS.....	5
2.1. Fonctionnement.	5
2.2. Engagements donnés (dettes).	5
2.3. Engagements reçus (créances).....	6
2.4. Contrepartie des engagements.	6
Chapitre 3. SYNTHESE.....	6
APPLICATION 01.....	7
Enoncé et travail à faire.....	7
Annexe.	7
Correction.	7
Travail 1.	7
Travail 2.	8
APPLICATION 02.....	9
Enoncé et travail à faire.....	9
Annexes.	9
Annexe 1.	9
Annexe 2.	10
Correction.	10

Travail 1.	10
Travail 2.	10
Travail 3.	11
APPLICATION 03.	12
Enoncé et travail à faire.	12
Correction.	12
Travail 1.	12
Travail 2.	12
Travail 3.	13
Travail 4.	13
APPLICATION 04.	14
Enoncé et travail à faire.	14
Documents.	14
Document 1.	14
Document 2.	14
Annexes.	15
Annexe 1.	15
Annexe 2.	15
Correction.	15
Travail 1.	15
Travail 2.	15

RAPPELS.

Selon l'article 448, le Plan Comptable Général définit les engagements comme « les droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures ».

Les engagements recouvrent notamment les passifs éventuels.

Selon l'article 212-4 du PCG, « un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. »

Chapitre 1. PRINCIPES D'ENGAGEMENTS.

1.1. Notions.

1.1.1. Rappels juridiques sur le bilan.

Que représente l'Actif ?

- les droits de l'entité
- les droits de propriété sur les immobilisations et droits de créances

Que représente le Passif exigible ?

- les obligations de l'entité
- les obligations de payer les dettes certaines : emprunts, dettes auprès des fournisseurs, ...

1.1.2. Informations hors bilan.

Selon l'article 312-5, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan.

Il est seulement mentionné en annexe.

Cependant, il peut exister pour l'entité certains éléments ou événements susceptibles de modifier son patrimoine :

- les engagements réciproques relatifs aux **contrats passés avec des tiers** :
 - contrats d'achats,
 - contrats de ventes,
 - contrats de location ou de crédit-bail,
 - contrats de transports.
- les engagements qu'elle reçoit de tiers : **les engagements reçus** :
 - les **droits** « potentiels » susceptibles de concerner le patrimoine de l'entité.
- les engagements qu'elle donne à des tiers : **les engagements donnés** :
 - les **obligations** « potentielles » susceptibles d'affecter le patrimoine de l'entité

1.2. Catégories.

1.2.1. Engagements de garanties.

a) Engagements personnels :

- **Aval** : engagement de payer à la place d'un débiteur à l'échéance d'un effet de commerce.
- **Cautionnement** : la caution promet au créancier de le payer à la place du débiteur en cas de défaillance de celui-ci.
- **Convention de ducroire** : "se porter garant".
- **Garantie d'endossement** : principe de solidarité des endosseurs successifs d'un effet de commerce.

b) Engagements réels portant sur des choses :

- Nantissements, gages, warrants.
- Hypothèques sur des immeubles.

1.2.2. Engagements réciproques résultant de contrats.

- Crédit-bail mobilier.
- Crédit-bail immobilier.

1.2.3. Dettes et créances assorties de garanties de paiement.

- Hypothèques de biens immeubles.
- Privilèges sur biens meubles.

1.2.4. Engagements pris vis à vis du personnel.

- Pensions et retraites complémentaires pour les régimes particuliers pour le personnel de certaines entreprises.
- Indemnités de fin de carrière ou de départ à la retraite.
- pour certains régimes additifs ou sur complémentaires de retraites.

Remarque :

Pour les engagements de retraites à l'égard des membres du personnel, il existe une méthode préférentielle et facultative consistant en la constitution d'une provision pour pensions et obligations similaires (compte 153).

1.3. Exemple : contrat de Crédit-bail.

Dans le cas du Crédit-bail, l'entreprise utilisatrice n'est juridiquement pas propriétaire du bien livré.

Il ne fait pas partie de son patrimoine et ne peut donc pas apparaître à l'actif du bilan.

Il n'est pas amortissable.

Cependant, en raison du contrat de Crédit-bail, l'entreprise utilisatrice du bien doit constater deux engagements :

1°) **l'engagement reçu par l'entreprise de la société de Crédit-bail** c'est à dire l'engagement de celle-ci de mise à disposition du bien loué pendant la durée du contrat.

=> **montant de l'engagement reçu = valeur du bien mobilier ou immobilier à considérer comme un droit de l'entreprise (retraitement du bilan : à inscrire à l'actif)**

2°) **l'engagement donné par l'entreprise de payer les redevances** correspondantes à la société de Crédit-bail aux différentes échéances.

=> **montant de l'engagement donné = montant des redevances périodiques à considérer comme une obligation de l'entreprise (retraitement du bilan : à inscrire au passif)**

L'entreprise doit respecter certaines obligations en matière d'information des tiers.

Ainsi en matière de crédit bail, certaines informations doivent figurer dans les documents annexes :

- le tableau des immobilisations en crédit-bail (valeurs des biens),
- le tableau des engagements de crédit-bail (redevances payées, redevances restant à payer par échéance, ...).

Ces engagements peuvent être constatés dans des **comptes spéciaux**.

Leur usage est **facultatif** et conduit à une comptabilité spéciale dite « comptabilité d'engagements ».

Chapitre 2. COMPTES SPECIAUX D'ENGAGEMENTS.

2.1. Fonctionnement.

Les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de tenir une comptabilité des engagements.

Elles peuvent :

- soit réaliser un recensement des engagements à la fin de chaque exercice
- soit utiliser des comptes spéciaux.

Le Plan Comptable Général propose des comptes spéciaux de la classe 8 : **les comptes d'engagements**

Ils se décomposent en deux catégories :

- Engagements donnés par l'entité : (dettes)
- Engagements reçus par l'entité : (créances)

2.2. Engagements donnés (dettes).

801 Engagements donnés par l'entité

8011. Avals, cautions, garanties

8014. Effets circulants sous l'endos de l'entité

8016. Redevances de crédit-bail restant à courir

80161 Crédit-bail mobilier

80165 Crédit-bail immobilier

8018. Autres engagements donnés

2.3. Engagements reçus (créances).

802 Engagements reçus par l'entité

8021. Avals, cautions, garanties

8024. Créances escomptées non échues

8026. Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail

80261 Crédit-bail mobilier

80265 Crédit-bail immobilier

8028. autres engagements reçus

2.4. Contrepartie des engagements.

809 Contrepartie des engagements

8091 Contrepartie de 801

8092 Contrepartie de 802

Chapitre 3. SYNTHÈSE.

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Deux catégories d'engagements :

- engagements donnés susceptibles d'entraîner des obligations pour l'entité (dettes)
- engagements reçus susceptibles d'entraîner des droits pour l'entité (créances, ...)

La tenue d'une comptabilité d'engagement est facultative.

Le PCG propose des comptes de classe 8 à disposition des entités.

Les informations relatives aux engagements hors bilan doivent figurer dans l'annexe.

Les engagements hors bilan font l'objet de retraitements dans l'optique d'une analyse fonctionnelle du bilan.

APPLICATION 01.

Enoncé et travail à faire.

Une entreprise utilisatrice d'un bien faisant l'objet d'un contrat de **crédit-bail mobilier** tient une comptabilité des engagements :

L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Le contrat de crédit-bail est conclu au **1er janvier 200N**, pour une durée de **5 ans**.

La valeur du bien s'élève à **20 000,00 € HT**

Les redevances semestrielles sont de **3 000,00 € HT**

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Bordereau de saisie - Journal Unique (à compléter).

1°) Enregistrer les écritures relatives aux engagements à la date du contrat et à leur actualisation au 31-12-200N.

2°) Présenter les comptes schématiques d'engagements de l'année 200N.

Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Valeur du bien loué		
200N			Redevances		
200N			Ajustement des engagements reçus		
200N			Ajustement des engagements donnés		
Totaux					

Correction.

Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv. 200N	8026 8092	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail Contrepartie 802	Valeur du bien loué	20 000.00	20 000.00
1-janv. 200N	8091 8016	Contrepartie 801 Redevances de crédit-bail restant à courir	Redevances	30 000.00	30 000.00
31-déc. 200N	8092 8026	Contrepartie 802 Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail	Ajustement des engagements reçus	4 000.00	4 000.00
31-déc. 200N	8016 8091	Redevances de crédit-bail restant à courir Contrepartie 801	Ajustement des engagements donnés	6 000.00	6 000.00
Totaux				60 000.00	60 000.00

Travail 2.

8026
Engagements reçus pour utilisation en
crédit-bail

01/01	20 000,00	4 000,00	31/12
-------	-----------	----------	-------

Solde Débiteur : 16 000,00 €

8016
Redevances de crédit-bail restant à
courir

31/12	6 000,00	30 000,00	01/01
-------	----------	-----------	-------

Solde Crédeur : 24000,00 €

APPLICATION 02.

Enoncé et travail à faire.

Une société a signé le **31 janvier 200N** un contrat de **crédit-bail** portant sur la mise à disposition d'un outillage industriel d'un montant HT de **72 000,00 €** aux conditions suivantes :

- durée : **5 ans**,
- effet le **1er février 200N**,
- dépôt de garantie : **4 000,00 €** versés à la signature du contrat,
- loyer trimestriel payable d'avance : **5 000,00 € HT**,
- option d'achat en N+5 : **17 000,00 € HT**,
- premier terme du loyer payable le **1er février 200N**.

L'entreprise termine son exercice comptable le **30 juin de chaque année** et tient une comptabilité des engagements.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe suivante :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie - Journal Unique (à compléter).**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie - Journal Unique (à compléter).**

1°) Enregistrer les écritures relatives à ces opérations pour l'année 200N et pour l'option d'achat de l'année 200N+5.

2°) Enregistrer les écritures relatives aux engagements.

3°) Présenter les comptes schématiques d'engagements de l'année N.

Annexes.

Annexe 1.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Dépôt de garantie		
200N			Redevance trimestrielle Février, mars et avril		
200N			Redevance trimestrielle Mai, juin et juillet		
200N			Redevance constatée d'avance		
200N			Extourne redevance constatée d'avance		
200N+5			Levée de l'option d'achat		
Totaux					

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Valeur du bien loué		
200N			Redevances		
200N			Ajustement des engagements reçus		
200N			Ajustement des engagements donnés		
Totaux					

Correction.

Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-janv. 200N	275 512	Dépôts et cautionnements versés Banques	Dépôt de garantie	4 000.00	4 000.00
1-févr. 200N	6122 44566 512	Crédit-bail mobilier TVA sur autres biens et services Banques	Redevance trimestrielle Février, mars et avril	5 000.00 980.00	5 980.00
1-mai 200N	6122 44566 512	Crédit-bail mobilier TVA sur autres biens et services Banques	Redevance trimestrielle Mai, juin et juillet	5 000.00 980.00	5 980.00
30-juin 200N	486 6122	Charges constatées d'avance Crédit-bail mobilier	Redevance constatée d'avance	1 666.67	1 666.67
1-juil. 200N	6122 486	Crédit-bail mobilier Charges constatées d'avance	Extourne redevance constatée d'avance	1 666.67	1 666.67
1-févr. 200N+5	2154 44562 275 512	Matériel industriel TVA sur immobilisations Dépôts et cautionnements versés Banques	Levée de l'option d'achat	17 000.00 3 332.00	4 000.00 16 332.00
Totaux				39 625.34	39 625.34

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal unique					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-janv. 200N	8026 8092	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail Contrepartie 802	Valeur du bien loué	72 000.00	72 000.00
31-janv. 200N	8091 8016	Contrepartie 801 Redevances de crédit-bail restant à courir	Redevances	100 000.00	100 000.00
30-juin 200N	8092 8026	Contrepartie 802 Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail	Ajustement des engagements reçus	6 000.00	6 000.00
30-juin 200N	8016 8091	Redevances de crédit-bail restant à courir Contrepartie 801	Ajustement des engagements donnés	8 333.33	8 333.33
Totaux				186 333.33	186 333.33

Travail 3.

8026			
Engagements reçus pour utilisation en			
crédit-bail			
31/01	72 000,00	6 000,00	30/06
<hr/>			
Solde Débiteur : 66 000,00 €			

8016			
Redevances de crédit-bail restant à			
courir			
30/06	8 333,33	100 000,00	31/01
<hr/>			
Solde Crédeur : 91666,67 €			

APPLICATION 03.

Enoncé et travail à faire.

Une **voiture de tourisme** de marque BMW a fait l'objet d'un contrat de **crédit-bail** le **01/03/N**, aux conditions suivantes :

- valeur du véhicule neuf : **28 000,00 € HT**,
- dépôt de garantie : **3 000,00 €** versé par chèque,
- redevance trimestrielle payable d'avance dès le **1 er mars N** : **1 500,00 € HT**,
- durée du contrat : **4 ans**.

L'exercice comptable commence le **1 er mars**.

La base amortissable des véhicules de tourisme est de **18 293,88 €** arrondie à **18 300,00 €**

TRAVAIL A FAIRE :

- 1°) **Evaluer le montant des redevances annuelles.**
- 2°) **Evaluer le montant des charges fiscalement non déductibles annuelles.**
- 3°) **Evaluer le montant des charges fiscalement déductibles annuelles.**
- 4°) **Evaluer le montant des charges non déductibles pour l'exercice 200N.**

Correction.

Travail 1.

- **Véhicule de tourisme : base amortissable TTC** : $28\,000,00\text{ €} \times 1,196 = 33\,488,00\text{ €}$
- **Mode d'amortissement des VT** : linéaire ou constant.
- **Montant des redevances (TTC) versées pendant la période d'une année** :
 $1\,500,00 \times 1,196 \times 4 \text{ redevances} = 7\,176,00\text{ €}$

Travail 2.

- **Montant des redevances annuelles non déductibles :**

- **Solution 1 : comptable :**

Redevances (charges) non déductibles fiscalement = (VO TTC – Base fiscale) x TL x prorata
 $(28\,000,00 \times 1,196 - 18\,300,00) \times 0,25 = 3\,797,00\text{ €} \leq \text{à réintégrer}$

- **Solution 2 : fiscale :**

Redevances non déductibles = VO TTC / durée amort x (VO TTC – Base amortissable) / VO TTC
 $(33\,488,00 / 4) \times (33\,488,00 - 18\,300,00) / 33\,488,00$
soit $(33\,488,00 - 18\,300,00) / 4 = 3\,797,00\text{ €} \leq \text{à réintégrer}$

Travail 3.

- **Montant des redevances annuelles déductibles :**

Redevances annuelles déductibles = redevances versées – redevances non déductibles

$$7\,176,00 - 3\,797,00 = \mathbf{3\,379,00\ €}$$

Travail 4.

- **Charges « excédentaires » non déductibles fiscalement pour l'année N, du 01/03/N au 31/12/N :**

Charges « excédentaires » non déductibles fiscalement = (VO TTC – Base fiscale) x TL x prorata

$$(28\,000,00 \times 1,196 - 18\,300,00) \times 0,25 \times 10/12 = \mathbf{3\,164,17\ €} \leq \text{à réintégrer}$$

APPLICATION 04.

Enoncé et travail à faire.

Une société a souscrit deux contrats de crédit-bail :

- Document 1 : Contrat de crédit bail mobilier.
- Document 2 : Contrat de crédit bail immobilier.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Tableau de l'annexe relatif aux immobilisations en crédit-bail (à compléter).**
- **Annexe 2 : Tableau de l'annexe relatif aux engagements de crédit-bail (à compléter).**

1°) Compléter le tableau de l'annexe relatif aux immobilisations en crédit-bail au 31/12/200N+2.

2°) Compléter le tableau de l'annexe relatif aux engagements de crédit-bail au 31/12/200N+2.

Documents.

Document 1.

Contrat de crédit-bail mobilier relatif à un équipement industriel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur d'origine du bien au 01/01/N : 60 000 €
- Durée du contrat : 10 ans
- Durée de vie du bien : 12 ans
- Mode d'amortissement : linéaire
- Montant des redevances annuelles HT : 12 000 €
- Date de paiement des redevances : début d'année civile
- Date de fin d'exercice comptable : 31/12
- Valeur de rachat lors de la levée d'option en fin de contrat : 9 000 €

Document 2.

Contrat de crédit-bail immobilier relatif à un bâtiment à usage industriel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur d'origine du bien au 01/01/N : 400 000 €
- Durée du contrat : 20 ans
- Durée de vie du bien : 50 ans
- Mode d'amortissement : linéaire
- Montant des redevances annuelles HT : 60 000 €
- Date de paiement des redevances : début d'année civile
- Date de fin d'exercice comptable : 31/12
- Valeur de rachat lors de la levée d'option en fin de contrat : 150 000 €

Annexes.

Annexe 1.

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL (en K€) au 31/12/200N+2				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Totaux				

Annexe 2.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL (en K€) AU 31/12/200N+2							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	< à 1 an	de 1 an à 5 ans	> à 5ans		
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Totaux							

Correction.

Travail 1.

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL (en K€) au 31/12/200N+2				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Terrains	0	0	0	0
Constructions	400	8	24	376
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60	5	15	45
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Totaux	460	13	39	421

Travail 2.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL (en K€) AU 31/12/200N+2							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	< à 1 an	de 1 an à 5 ans	> à 5ans		
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	60	180	60	240	720	1020	150
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12	36	12	48	24	84	9
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	72	216	72	288	744	1104	159